

Journée internationale des travailleurs du 1^{er} mai 2021 : pour les libertés syndicales, pour défendre nos conquêtes sociales !

Au congrès de l'Internationale de l'Education en 2019, la résolution portée par FNEC-FP FO/France, SNETAA-FO/France, F-SYNTER/Burkina Faso, SYNAFEN/Niger, SNAPEST/Algérie, UNPEF/Algérie, GEW/Allemagne, EGITIMSEN/Turquie, OLME/Grèce et KTOEOS/Chypre constatait que « *plus de 10 ans après la crise économique et financière de 2008, les politiques d'austérité et de plans d'ajustement structurels, sous l'égide du Fonds Monétaire International notamment, pour répondre aux exigences des marchés financiers, se sont considérablement aggravées dans le monde entier, faisant porter injustement tout le poids de la dette aux peuples* »

Force est de constater que la dramatique crise sanitaire qui frappe l'ensemble de la population mondiale agit comme le révélateur d'une crise économique et sociale qui ne cesse de s'approfondir.

Le délabrement aggravé des services publics apparaît crûment à travers la saturation des hôpitaux et les effectifs surchargés dans les écoles. Le choix de ne pas recruter massivement des personnels formés et permanents est lourd de conséquences.

Le choix de ne pas investir dans les infrastructures afin de permettre à chaque enfant de reprendre le chemin de l'école et à chaque enseignant d'exercer sa mission sereinement et en toute sécurité peut avoir des conséquences dramatiques. Le facteur pandémique n'est pas le seul.

La FNEC FP-FO a appris que Le 13 avril 2021, au cœur de la capitale du Niger, plus de 20 enfants de 3 à 5 ans sont morts dans l'incendie d'une paillote qui abritait leur école.

Ce sont les peuples, encore une fois qui payent douloureusement la facture.

Loin d'être suspendus, les plans de restructurations et de licenciements se multiplient. L'Hôpital de l'Hôtel-Dieu au centre de Paris est en train de fermer. Les plans de fusion d'hôpitaux, de mutualisation ou de suppressions de services se poursuivent après la fermeture de 7500 lits d'hôpitaux en 2020. 1800 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2021.

La fermeture des lieux de culture place des milliers de travailleurs dans la précarité.

La fermeture des universités et des écoles plonge la jeunesse dans la détresse et la livre à elle-même. L'enseignement à distance ne saurait remplacer l'enseignement en présentiel.

Le gouvernement français n'a pas suspendu les remises en cause des garanties collectives et des conquêtes sociales. La réforme de l'assurance chômage vise à économiser annuellement 1 milliard d'euros, aboutissant à réduire de presque 20% l'assurance pour plus d'un million de chômeurs. La réforme du baccalauréat transforme un diplôme national en examen local, sans valeur. Cette mesure va de pair avec le tri social instauré à l'entrée de l'université par le biais de Parcoursup, instauré en 2019 puisque le baccalauréat n'est plus la voie d'accès à l'enseignement supérieur.

Le nouveau plan de relance s'inscrit dans la même logique : il prévoit la distribution de dizaines de milliards d'euros aux multinationales et d'imposer à nouveau la réforme des retraites, massivement rejetée par les salariés et les personnels de la Fonction publique.

.../...

C'est bien dans la continuité de la résolution « Résister, revendiquer, reconquérir », que la FNEC FP-FO s'engage contre les coupes budgétaires aboutissant au délabrement des services publics, en particulier de l'éducation. La FNEC FP-FO demande la création massive de postes. Avec la FSU, la CGT, SUD-éducation et le SNALC elle a appelé à la grève et à des manifestations le 26 janvier pour demander les postes nécessaires.

Dans cette situation, le 1^{er} mai 2021 n'est pas un 1^{er} mai comme les autres. Alors que l'ensemble de la population mondiale s'est retrouvée confinée, le 1^{er} mai 2020 n'a tout simplement pas eu lieu dans l'immense majorité des pays du globe. La manifestation du 1^{er} mai 2019 a été, en revanche, en France, d'une puissante inédite. Gilets jaunes et syndicalistes ont défilé côte à côte portant avec détermination les revendications d'augmentation générale des salaires notamment. Cette manifestation a également fait l'objet d'une répression inouïe.

Le 1^{er} mai, ce n'est pas la fête du travail ou du muguet mais la journée internationale des Travailleurs, décidée en 1889 suite à la répression violente des ouvriers américains de Chicago en lutte pour la journée de travail de 8h. En France, c'est aussi l'hommage aux 147 Communards fusillés sous les balles des Versaillais.

Or les politiques répressives se sont accentuées au compte de la pandémie, comme l'a déclaré Antonio Guterres lors de son discours d'ouverture de la 46e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) : « *Les quatre coins du globe sont touchés par des violations des droits humains (...) Brandissant la pandémie comme prétexte, les autorités de certains pays ont pris des mesures de sécurité sévères et adopté des mesures d'urgence pour réprimer les voix dissonantes, abolir les libertés les plus fondamentales, faire taire les médias indépendants et entraver le travail des organisations non gouvernementales* ».

Le gouvernement français, outre les restrictions de déplacement et de réunion dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a pris l'initiative d'une série de mesures et lois liberticides visant à s'appliquer hors période Covid. Trois décrets publiés le 2 décembre 2020 permettent de fichier des personnes en raison de leurs « opinions » politiques, de leurs « convictions » philosophiques ou religieuses, voire même de leur « appartenance » syndicale, de leurs comportements, habitudes de vie... Ces fichiers mélangent menaces « à la sûreté de l'état » et menaces « à l'ordre public ».

La loi de sécurité globale, votée à l'Assemblée nationale le 15 avril, prévoit d'élargir les prérogatives de la police municipale, des agents de sécurité privée, la possibilité, pour les forces de l'ordre, de filmer les manifestants à l'aide de caméra piéton et de drones. Elle condamne aussi l'acte de filmer les forces de l'ordre. Le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a déclaré : « *la proposition de loi dite de sécurité globale porte des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique.* »

La FNEC FP-FO est partie prenante de toutes les mobilisations organisées pour le retrait des textes gouvernementaux qui portent atteinte à nos libertés fondamentales, et en particulier les libertés syndicales.

La FNEC FP-FO, profondément attachée à la solidarité ouvrière internationale, apporte son soutien aux camarades qui sont empêchés d'exercer leurs droits. Elle est ainsi intervenue en soutien aux camarades du Tchad, dont l'exercice du droit syndical et des libertés publiques et dont l'intégrité physique sont gravement menacés.

Les mauvais coups des gouvernements contre les peuples ne sont pas confinés, les revendications non plus. Vive la journée internationale des travailleurs, vive la solidarité ouvrière internationale !